



Intervention de la CGT du 10 mars 2015

Madame la Ministre,

La CGT forme le vœu sincère que, après une phase de concertation satisfaisante, nous entrions aujourd'hui dans une véritable négociation. Et pour nous, celle-ci a pour but essentiel d'améliorer significativement la situation des agents dans le cadre d'une Fonction publique de carrière renouvelée et renforcée.

Autant vous le dire tout de suite, ce ne sera pas une surprise, pour notre organisation syndicale ce n'est pas dans le carcan de toujours plus d'austérité que l'on pourra construire les réponses qui s'imposent.

A cet égard, la CGT tient à vous réaffirmer, une nouvelle fois, mais sans lassitude, qu'il faut rompre immédiatement avec le gel de la valeur du point pour augmenter de manière importante le pouvoir d'achat des personnels.

Il faut prendre en compte que nous partons en matière de carrière, de déroulement, d'amplitude, de niveau de recrutement, etc. d'une situation extrêmement délabrée consécutive à des années de politiques régressives

Permettez-nous donc le rappel de quelques chiffres, certes déjà connus, mais qui méritent de nouveau d'être mis en avant pour souligner l'ampleur des améliorations à apporter.

Il y a 20 ans :

- 12 % des agents de la Fonction publique étaient payés entre le SMIC et 110 % du SMIC. Ils sont entre 20 et 25 % aujourd'hui.
- L'amplitude théorique d'une carrière de catégorie C était de 77 % sur 3 grades. Elle est de 44 % aujourd'hui et sur 4 grades.
- Pour une même amplitude de carrière, un agent de catégorie B gravissait 24 échelons sur 3 grades. C'est 37 échelons aujourd'hui.
- Un agent de Catégorie A était recruté à 60 % au-dessus du SMIC. C'est 10 % aujourd'hui.
- La part des primes a plus que doublé dans la rémunération globale des personnels créant discriminations et difficultés pour la retraite.

Il faut donc une rupture nette avec ces dégradations incessantes, injustes et dangereuses.

Nous n'allons pas ici exposer l'ensemble des revendications et des propositions de la CGT. Nous nous bornerons donc à mettre en avant quelques axes parmi bien d'autres :

- Pour la CGT, seule la Fonction publique de carrière garde sa pertinence. A ce propos, Madame la Ministre, nous vous ferons observer que de faire vôtre cette affirmation, c'est bien, mais ce n'est pas suffisant. En effet, quid de la carrière lorsque l'on constate les

amplitudes totalement étriquées des carrières des agents de catégorie C que nous avons évoquées juste avant ?

- La CGT réaffirme son attachement au principe du concours comme garant irremplaçable de l'égalité d'accès aux emplois publics. A ce titre, par exemple, nous continuons à penser qu'il faut revenir sur le dispositif dit « *des reçus-collés* » de la FPT. Cependant, la CGT est porteuse d'une proposition consistant à mettre en place 1 « *sas citoyen* » permettant aux jeunes sans diplôme d'intégrer les corps de la FP.
- Notre organisation syndicale sera très vigilante à ce que les rôles et les prérogatives des organismes consultatifs ne soient pas remis en cause, bien au contraire.
- La CGT revendique que pour une carrière complète, dont la durée est à redébattre, il y ait une amplitude garantie allant de 1 à 2.
- Notre organisation syndicale continue de revendiquer l'intégration dans le traitement indiciaire des primes ayant un caractère de complément salarial.
- En corollaire, nous revendiquons la fin de la « *méritocratie* » sanctionnée par la modulation des primes.
- Pour la CGT, c'est dans le déroulement de carrière que la manière de rendre le service public doit être reconnue.
- Toujours en corollaire, la CGT réclame l'abrogation des RIFSEEP.

Nous arrêtons là, bien qu'ayant d'autres points que nous pourrions développer.

Si la CGT n'a pas d'opposition par principe à un plan pluriannuel, il faut que celui-ci soit extrêmement ambitieux.

Il ne faudra pas nous dire que les améliorations que nous revendiquons sont inenvisageables. Nous vous rappelons, Madame la ministre, que l'ensemble des salaires, primes, pensions des 3 versants de la Fonction publique ont reculé d'un demi-point dans le produit intérieur brut. Cela représente environ 10 milliards d'euros : c'est plus qu'il n'en faut pour répondre aux légitimes exigences des agents de la Fonction publique.